



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 mars 2024 - 31 mars 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR
TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.
Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	60	1 009,20	5,09	3,707700
Cartes de débit	49	670,50	3,39	1,341000
Cartes de crédit	8	113,60	0,57	0,340800
Cartes commerciales	3	225,10	1,13	2,025900
Visa	3	22,40	0,56	0,051700
Cartes de débit	1	7,00	0,04	0,014000
Cartes de crédit	1	6,90	0,03	0,020700
Cartes hors Espace Economique Européen	1	8,50	0,49	0,017000
MasterCard	1	11,70	0,06	0,023400
Cartes de débit	1	11,70	0,06	0,023400
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	884	7 333,68	36,94	17,255370
Cartes de débit	744	5 923,35	29,87	11,846700
Cartes de crédit	122	1 214,05	6,09	3,642150
Cartes commerciales	18	196,28	0,98	1,766520
Visa	145	1 323,90	7,60	4,061450
Cartes de débit	85	754,90	3,80	1,509800
Cartes de crédit	48	427,45	2,17	1,282350
Cartes commerciales	10	123,40	0,63	1,233000
Cartes hors Espace Economique Européen	2	18,15	1,00	0,036300

<<Suite au verso>>

UN.20240415.080200.5001.0001.9724 X 0 2

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	35	260,35	1,29	0,808640
Cartes de débit	24	190,85	0,95	0,419540
Cartes de crédit	4	21,40	0,10	0,064200
Cartes commerciales	3	14,70	0,08	0,249300
Cartes hors Espace Economique Européen	4	33,40	0,16	0,075600
TOTAL	1 128	9 961,23	51,54	25,908260

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.